



Accusations non fondées.

Par **Kalissu**, le **29/03/2015** à **20:06**

Bonjour à tous,

Je poste ici car je cherche des gens ayant de l'expérience au travail et aux Droits des salariés. Comme je suis jeune, que c'est mon travail à temps partiel, je n'ai pas forcément tout le savoir requis à mon problème en ce moment.

Je travaille dans un café, ma patronne n'a jamais vraiment été très réglo concernant la "paperasse". Elle ne nous paie jamais juste nos heures, on doit toujours se battre pour avoir ce qu'il manque, quand nos heures changent, elle ne change pas nos contrats et nos fiches de salaire on doit les réclamer assez longtemps... Un combat au quotidien ce travail.

Elle n'a jamais eu de reconnaissance pour le travail de qui que ce soit, ce qu'on fait au travail c'est normal et si on en fait plus, elle fait semblant de ne rien voir ou bien nous faire comprendre que c'est normal de se battre pour son travail (un peu comme la patronne dans le diable s'habille en Prada, sauf qu'elle ne finit pas par sourire.)

Récemment, il y a eu des problèmes avec la caisse, trop de tickets annulés, trop d'erreurs, trop d'argent qui manque. Je ne sais absolument pas comment, en une semaine, il y en a eu plus qu'en toute une année, et comment, moi qui me suis toujours dévouée pour mon travail me retrouve accusée pour tous les malheurs que ce café traverse.

Mercredi matin, la caisse était à mon nom, mais nous étions 3 à tipper dessus, comme elle ne peut accuser quelqu'un en particulier, elle a mis un avertissement à tout le monde.

Vendredi soir, ma collègue part à 19h la patronne compte la caisse avec elle, je l'entend dire qu'elle va mettre 50 euros en plus pour voir si je vais me permettre de les prendre. J'ai donc touché la caisse une heure. Je tiens à préciser quand même que jamais de ma vie je ne toucherais à de l'argent qui n'est pas miens. Donc évidemment, le lendemain je reçois un appel me disant qu'il manque 50 euros... et qu'ils n'avaient pas pu disparaître... Pour moi, elle avait tout simplement oublié de les mettre.

Samedi soir, lors de ma ferme, elle est venue me voir pour me dire que nous ne pouvions plus continuer ensemble, que j'allais recevoir un courrier, ce qui m'amène à 2 avertissements en une semaine. (Ce qui est ri-di-cule) alors je lui demande "est-ce un licenciement?" elle me dit que si j'avais bonne conscience je démissionnerais. Je lui dis simplement que je n'ai pas mauvaise conscience, car je n'ai absolument rien fait. Alors là on arrive à tout ce que mes collègues lui ont avoués sur moi etc.. un vrai film. Des choses invraisemblable. Elle m'a donné une semaine de congés (non formalisé par un quelconque papier uniquement par orale) car elle veut "réfléchir" à mon cas. Je ne pense pas qu'elle puisse me virer, mais lorsqu'elle me rappellera pour qu'on discute elle me fera comprendre qu'elle fera tout pour que je démissionne j'en suis sûre.

Je tiens à ajouter que j'ai toujours vu mes collègues se servir sans payer alors que la patronne nous a toujours demandé de payer ce qu'on prenait.

aussi que nous sommes sous le régime de la resto rapide mais que nous n'avons jamais eu droit ni à des repas gratuits, ni de tickets resto. Seulement une boisson offerte par jour.

(Les 50 euros étaient, selon elle, 21 pièces de 2 -qui ne font pas 50 soit dit au passage- et

que lendemain il ne restait plus que 9 pièces. Lors de ma ferme je n'ai même par remarqué un aussi grand nombre de pièces de 2. La caisse avait été compté le vendredi à 19 puis le lendemain à 13h seulement donc il y a eu des encaissements le matin de 8h30 jusqu'a ce qu'elle compte la caisse).

Voilà je cherche des avis, des conseils, de l'aide n'importe quoi. Désolé que le poste soit si long et si vous l'avez lu jusqu'a la fin je vous en remercie grandement. J'apprécierais beaucoup de votre aide.

Par **P.M.**, le **29/03/2015** à **20:16**

Bonjour,

Déjà évidemment, un avertissement ce n'est pas un licenciement, ni deux, ni trois, d'ailleurs l'employeur voudrait que vous démissionniez, ce que vous n'avez pas à faire...

Lorsqu'un repas est fourni par l'employeur c'est un avantage en nature...

Vous pourriez exiger que la caisse soit comptée en votre présence et que si vous en êtes responsable personne n'y touche...

Je vous conseillerais de vous rapprocher d'une organisation syndicale, s'il n'y a pas de Représentant du Personnel dans l'entreprise...

Par **Kalissu**, le **29/03/2015** à **20:23**

Merci pour votre réponse je vais me renseigner sur une org. syndicale.

Par **miyako**, le **29/03/2015** à **23:06**

Bonsoir,

D'abord, je ne comprendrai jamais les employés qui prennent ou reprennent une caisse ,sans vérifier ce qu'il y a dedans en présence du responsable.

Il doit y avoir une seule personne qui touche à la monnaie ,car autrement c'est évidemment la porte ouverte à tout les conflits .Les tickets sont tapés d'accord,mais une seule et unique personne doit faire les encaissements et rendre la monnaie.

Dans votre cas,il doit y avoir une drôle d'ambiance dans ce café!bon courage.

Amicalement vôtre;

suji KENZO

Par **P.M.**, le **29/03/2015** à **23:15**

Cependant, il faudrait bien arriver à essayer de comprendre les salarié(e)s à qui l'employeur impose des conditions de travail sans réplique possible m^me si on peut leur conseiller de se défendre et de changer une attitude trop passive suite à des difficultés...